

Intervention plénière

Quand les régions articulent formation et développement économique...

M. Patrice GRANIER
Consultant expert

Journées d'échange de pratique Metz~ 20 mars 2013
CNFPT-Conseil régional de Lorraine-Centre Inffo



DEPENSE DES FINANCEURS FINAUX 2011

(source jaune budgétaire 2014)

	Mds €	%
Entreprises	13,7	43
Etat	4,7	15
Régions	4,5	14
Formation des agents publics (Les 3 FP)	6	19
Autres administrations Publiques (Unedic-Pôle emploi)	1,8	5
Ménages	1,2	4
Total (milliards d'euros)	31,9	100



Structure des dépenses de formation des Régions en 2012

(source jaune budgétaire 2014)

Dépenses de FPC dont : - DE : 1,65 (88%) - Actifs occupés : 0,09 (4,5%) - Tous publics (PS,SB) : 0,16 (7,5%)	1,9	37,3
Dépenses d'apprentissage	2	39,7
Dépenses d'accueil, d'information et d'orientation	0,2	3,5
Dépenses des établissements de formations sanitaires, sociales et artistiques	1	19,5
Total des dépenses en milliards d'euros	5,1	100



Compétences des Régions

FORMATION
PROFESSIONNELLE



Loi du 7 janvier 1983

- Programme déconcentré adultes
 - stages conventionnés
 - promotion sociale
- Apprentissage



Loi du 20 décembre 1993

- Programmes jeunes
(mobilisation, pré-qualification,
qualification, insertion)
- Elaboration des PRDF: mise en
cohérence des différentes voies de
formation professionnelle des jeunes



Loi du 27 février 2002

- Primes apprentissage
- Extension du PRDF aux adultes



Loi du 13 août 2004 (art.8) :

- La Région définit et met en œuvre la politique régionale d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle



Loi du 13 août 2004 (art 8) :

- VAE
- Prime aux employeurs d'apprentis.
- Commande publique AFPA
- Ecoles du Sa&So + Bourses



Loi du 24 novembre 2009
**« orientation et formation
professionnelle »**

- Instaure le Contrat de Plan Régional de développement de la formation Professionnel (CPRDF)
- Pose le principe d'un droit à l'orientation tout au long de la vie



**LES FINALITES DES
POLITIQUES DE FORMATION
PROFESSIONNELLE PEUVENT
ETRE REGROUPEES AUTOUR
DE 3 AXES MAJEURS :**

1 - ACQUISITIONS DE QUALIFICATIONS ET DE COMPETENCES

2 - ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES D'INSERTION

3 - SOUTIEN DES ACTIVITES ECONOMIQUES



1 - ACQUISITIONS DE QUALIFICATIONS ET DE COMPETENCES

- C'EST LA 2ème Chance de ceux qui ont interrompu leurs études (volontairement ou involontairement) et qui recherchent une vraie qualification et souvent un emploi.
- C'EST LA Promotion sociale pour ceux qui veulent améliorer leur situation dans la hiérarchie du travail.
- C'EST LA Reconversion pour ceux qui ont perdu leur emploi ou qui veulent changer de métier.



2 - ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES D'INSERTION

La Formation Professionnelle et les actions de préparation à l'emploi sont un moyen efficace d'insertion professionnelle

- Les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualification relèvent de la Région depuis la loi quinquennale
- Les Chômeurs de longue durée sont entrés dans le droit commun et les bénéficiaires du RSA sont de la compétence des Conseils Généraux
- La formation des bénéficiaires de CUI relève de la responsabilité de l'employeur



3 - SOUTIEN DES INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT D 'ENTREPRISES ET D 'ACTIVITE

- Contrats d'objectifs –EDEC-GPEC
- Implantation d'entreprises
- Entreprises en mutation
- Transferts de recherche et de technologie
- Secteurs prioritaires
- Nouveaux services (non marchands)
- Créateurs d'entreprise
- ARDAN
- Promotion de l'esprit d'entreprise



Contrats d'objectifs

- COT puis EDEC (Etat-Région) avec les « branches » : *CEP et ADEC*
- GPEC Territoriale (*entreprises d'un bassin d'emploi*)
- Contrats de « partenariat » Région-secteur économique organisé

Contenus très divers : prospective des besoins, carte des formations, développement de l'apprentissage, formation des salariés « fragiles » lutte contre les inégalités et les discriminations, abondement des CIF, promotion des métiers,...



Implantation d'entreprises

- Formation des salariés nouvellement embauchés (respect des règles européennes en matière d'aides directes)
- Formation de DE avec promesse d'embauche (en complément de Pôle emploi)
- Formation de jeunes en insertion et de DE potentiellement intéressés (vivier de main d'œuvre)



Entreprises en mutation

- Accompagnement formation des mutations technologiques
- Actions en prévention ou en accompagnement de PSE (plans sociaux)
- « Former plutôt que chômer »



Accompagnement des transferts de Recherche

- Aide à la formation des porteurs de projets (centres de transferts, pépinières, ...)
- Soutien des Pôles de Compétitivité : carte des formations (notamment par apprentissage dans le supérieur), valorisation/promotion des métiers, ...



Politiques volontaristes

Secteurs prioritaires

- Soutien par la formation (salariés, entrepreneurs, futurs embauchés) de projets structurants et initiatives de développement local (exemples) :
 - services aux personnes
 - initiatives d'ESS et d'IAE
 - tourisme rural
 - culture bio
 - diversification énergétique
 - économies d'énergies



Nouveaux Services (non marchands)

- Emplois associatifs: subvention pour embauche de nouveaux salariés (avec formation adaptée)



Aide aux créateurs d'entreprise

- Offre de formation pour créateurs
- Aide aux pépinières, boutiques de gestion
- Mise en relation et aide aux repreneurs d'entreprise (notamment dans l'artisanat)



Développement d'activités nouvelles (ARDAN)

- Repérage des « projets dormants » dans les PME/TPE, au cœur des territoires
- Sélection d'un développeur (DE) du projet
- Organisation d'une « formation-action » individualisée et certifiante
- Accompagnement de l'entreprise par un conseil (cci, cma, boutique de gestion, ...)



Promotion de l'«esprit d'entreprise»

- Entreprises-école dans les lycées et les universités
- Forums, expositions, ...



Conclusion

Au-delà de la grande variété de dispositifs, d'actions et d'initiatives, un défi reste à relever pour les Régions : celui de la gouvernance partenariale, en particulier avec les partenaires sociaux (et les organisations consulaires), tant au plan régional qu'au niveau des territoires et bassins de vie

